



Nations Unies

Rapport du Corps commun d'inspection pour 2025 et programme de travail pour 2026

Assemblée générale
Documents officiels
Quatre-vingtième session
Supplément n° 34



**Rapport du Corps commun
d'inspection pour 2025
et programme de travail
pour 2026**



Nations Unies • New York, 2026

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations.	4
Message du Président	6
I. Aperçu des activités menées en 2025	8
A. Rapports publiés en 2025	8
B. Dialogue avec les chefs de secrétariat, les entités de contrôle, les organes délibérants et les organes directeurs	12
C. Enquêtes.	13
D. Mise en œuvre du cadre stratégique 2020-2029 et des recommandations issues de l'autoévaluation menée en 2022	13
E. Ressources du Corps commun d'inspection	14
F. Nouveau système de suivi des recommandations.	14
II. Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection	15
III. Perspectives pour 2026	19
IV. Programme de travail pour 2026	21
Annexes	
I. État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail du Corps commun d'inspection pour 2025 au 31 décembre 2025	23
II. État d'avancement de l'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection et de l'application des recommandations acceptées par les entités participantes (2017-2024) . . .	25
III. Taux moyens d'acceptation et d'application des recommandations acceptées du Corps commun d'inspection, par catégorie d'impact prévue (2017-2024)	26
IV. Liste des entités participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge en 2025.	27
V. Composition du Corps commun d'inspection	28
VI. Programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2026.	29

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCI	Corps commun d'inspection
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ITC	Centre du commerce international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU Tourisme	Organisation mondiale du tourisme
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UPU	Union postale universelle
UTI	Union internationale des télécommunications

Message du Président

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel 2025 du Corps commun d'inspection, qui retrace les activités menées pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et esquisse les grandes lignes de son programme de travail pour 2026.

En 2025, l'Organisation des Nations Unies a marqué son quatre-vingtième anniversaire. En 2026, le Corps commun célébrera son soixantième anniversaire. Dans ce contexte, le Corps commun, seul mécanisme de contrôle indépendant externe à l'échelle du système couvrant toutes les organisations ayant accepté son statut, réaffirme son souci de fonctionner avec efficacité. Il renouvelle son engagement à répondre aux besoins et aux exigences des organes délibérants et des organes directeurs de ces entités, tout en maintenant une étroite collaboration avec les chefs de secrétariat. Il réaffirme également sa détermination à rester attentif aux préoccupations et aux priorités des États Membres et à travailler en étroite collaboration avec les organes délibérants et les organes directeurs, les chefs de secrétariat et les autres parties prenantes dans l'optique de s'acquitter de son mandat et de conserver son rôle central d'instrument de contrôle du système des Nations Unies.

Le plan de travail du Corps commun pour 2025 comptait cinq examens reportés des années précédentes, sept examens inscrits dans son programme de travail initial pour 2025 et deux examens supplémentaires ajoutés dans le courant de l'année 2025. Six rapports ont été publiés en 2025 : cinq examens de l'ensemble des entités du système et un examen de la gestion et de l'administration d'une entité unique.

L'application des recommandations issues de l'autoévaluation réalisée en 2022 est restée une grande priorité du Corps commun en 2025. À la fin de l'année 2025, le Corps commun avait ainsi mis en œuvre 73 % des recommandations figurant dans le rapport d'autoévaluation.

À la suite d'une évaluation complète à mi-parcours du cadre stratégique 2020-2029, qui a abouti à sa révision en 2024, le Corps commun a continué à suivre les objectifs fixés dans le cadre et à évaluer ses réalisations au regard des indicateurs de performance.

L'une des principales réalisations de 2025 a été l'élaboration du nouveau système de suivi des recommandations, un outil modernisé qui remplace la plateforme précédente. Ce nouveau système, dont le lancement officiel aura lieu au premier trimestre 2026, marque une étape notable dans le renforcement de la transparence et de la responsabilité en ce qui concerne le suivi de l'acceptation et de l'application des recommandations formulées par le Corps commun.

Pour 2026, le Corps commun a inscrit à son programme de travail six examens portant sur l'ensemble du système. En conséquence, le plan de travail correspondant comprend les nouveaux examens prévus dans le programme de travail de 2026 ainsi que les examens reportés de 2025.

Au nom des inspectrices et inspecteurs, je tiens à saluer le dévouement du personnel du secrétariat du Corps commun et à remercier les personnes référentes dans chacune des entités participantes de leur soutien et de leur coopération sans faille. Je suis également heureux d'accueillir chaleureusement le nouveau Secrétaire exécutif du Corps commun, Mika Tapio, et souhaite exprimer ma sincère gratitude à son prédécesseur, Uren Pillay, pour son dévouement au service du Corps commun.

Enfin, je tiens à adresser mes sincères remerciements aux deux inspecteurs sortants, Gönke Roscher et Tesfa Seyoum, pour les services remarquables qu'ils ont

rendus au cours de leurs mandats respectifs de 10 et 5 ans, et à souhaiter chaleureusement la bienvenue à leurs successeurs, Makiese Kinkela Augusto et Marcel Jullier, qui ont rejoint le Corps commun le 1^{er} janvier 2026.

Le Président
(*Signé*) Conrod C. **Hunte**
Genève, le 23 janvier 2026

Chapitre I

Aperçu des activités menées en 2025

1. En 2025, le Corps commun d'inspection a produit six rapports : cinq sur des examens menés dans toutes les entités du système et un sur l'examen de la gestion et de l'administration d'une entité unique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement. On trouvera un exposé de l'état d'avancement du plan de travail 2025 à l'annexe I et un résumé des examens achevés à la section A du présent rapport.
2. Le plan de travail du Corps commun pour l'année prévoyait initialement les sept examens figurant dans le programme de travail pour 2025 en sus de cinq examens reportés des années précédentes. Au milieu de l'année 2025, deux examens ont été ajoutés au programme de travail : l'examen de la structure des organes directeurs de l'Organisation météorologique mondiale et l'examen des mécanismes d'intervention d'urgence dans les entités des Nations Unies. Après examen complémentaire, ce dernier a finalement été reporté et ne figure plus dans le plan de travail du Corps commun pour 2026. À la fin de 2025, six examens avaient été menés à bien, donnant lieu à la publication de six rapports. Chacun de ces rapports s'accompagne d'une version élargie, où l'on trouve une analyse plus approfondie, des conclusions détaillées ou des informations complémentaires connexes.
3. Dans les sections du présent chapitre qui suivent le résumé des rapports achevés, le Corps commun retrace les autres grandes activités menées en 2025, notamment le dialogue noué avec les chefs de secrétariat des entités ayant accepté son statut, les organes délibérants et directeurs, les entités de contrôle. Le présent chapitre revient également sur la mise en œuvre du cadre stratégique 2020-2029 et sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'autoévaluation réalisée en 2022. On y trouve également un rapide point sur les ressources du Corps commun et une présentation générale du système de suivi des recommandations mis au point récemment.

A. Rapports publiés en 2025

Examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (JIU/REP/2025/1 et JIU/REP/2025/1 [Expanded report])

4. L'examen de la gestion et de l'administration du PNUE visait à établir une évaluation indépendante des dispositifs institutionnels, des cadres réglementaires et des pratiques en matière de gestion du Programme. La réalisation de l'examen a coïncidé avec l'élaboration de la stratégie à moyen terme pour 2026-2029 et avec le changement opéré dans le mode de fonctionnement de l'organisation à la suite des premières mesures engagées pour mettre en œuvre la politique relative au dispositif centralisé de prestation de services du PNUE pour une meilleure collaboration et un meilleur appui aux pays, adoptée en 2022.
5. L'examen a débouché sur les constatations suivantes :
 - a) La gouvernance et la supervision de l'organisation par les États Membres devraient être renforcées par une clarification du processus de prise de décisions entre les sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ;
 - b) Si les nouveaux cadres de gestion, notamment la politique relative au dispositif centralisé de prestation de services du PNUE pour une meilleure collaboration et un meilleur appui aux pays, favorisent la collaboration, il reste néanmoins nécessaire de définir des orientations de mise en œuvre et d'établir un cadre de suivi ;
 - c) Si ont été mises en place des pratiques de gestion des risques accompagnées d'outils bien établis, il demeure nécessaire de renforcer la direction et l'intégration ;

d) L'efficacité et le contrôle des processus de gestion des ressources humaines doivent être encore améliorés.

6. Par ailleurs, alors que les membres du Comité des représentants permanents reçoivent de plus en plus d'informations sur les constatations et les recommandations issues des contrôles internes et externes, ces améliorations nécessitent une action accrue, notamment par un renforcement de l'accent mis sur les évaluations stratégiques ou institutionnelles.

7. L'examen a débouché sur huit recommandations formelles, dont trois adressées aux organes directeurs du PNUE et cinq à la Directrice exécutive, et sur 27 recommandations informelles. Le contexte actuel marqué par la mise en œuvre de l'Initiative ONU80 offre au PNUE une occasion décisive d'harmoniser les changements apportés à son modèle opérationnel et de renforcer l'efficacité aux niveaux institutionnel et de la gouvernance.

Examen des politiques et des pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2025/2 et JIU/REP/2025/2 [Expanded report])

8. Ce premier examen complet à l'échelle du système de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le système des Nations Unies a couvert les 28 entités ayant approuvé le statut du Corps commun et porté sur les efforts institutionnels déployés pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par l'ensemble du personnel des Nations Unies et du personnel associé entre 2017 et 2024.

9. Le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles demeure inhérent à toutes les entités des Nations Unies, quel que soit le contexte opérationnel. Malgré les progrès accomplis dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la sensibilisation, la fragmentation des cadres réglementaires, le manque d'uniformité des définitions, la faiblesse de la vérification des antécédents du personnel et la lenteur des procédures de sanction des responsables sont autant de facteurs qui continuent de compromettre les efforts de protection. Pour combler ces lacunes, il faudra changer la culture institutionnelle, renforcer la collaboration avec les partenaires d'exécution et les fournisseurs, et faire une application cohérente d'une approche centrée sur les victimes. Il faudrait également que les entités cessent de définir l'exploitation et les atteintes sexuelles principalement en fonction des catégories de victimes et se concentrent plutôt sur le comportement du personnel en s'appuyant sur une politique cohérente et globale en matière d'inconduite sexuelle.

10. Une coordination et une coopération interinstitutions plus cohérentes et inclusives permettraient de renforcer la collecte de données sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la vérification des antécédents du personnel et la cohérence des politiques et des pratiques visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à accompagner les victimes. Les organes directeurs sont invités à solliciter des informations actualisées sur les politiques de protection et des rapports annuels détaillés sur les mesures disciplinaires. L'Assemblée générale devrait demander la divulgation de toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles formulées dans les entités du Secrétariat, mettre en place un mécanisme pour traiter les demandes en reconnaissance de paternité et approuver une nouvelle stratégie à l'échelle du système en matière d'inconduite sexuelle.

11. L'examen a débouché sur 15 recommandations formelles : 2 adressées aux organes délibérants ou directeurs ; 3 à l'Assemblée générale ; 1 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; 9 aux chefs de secrétariat des entités ayant accepté le statut du Corps commun.

Examen des évaluations des entités des Nations Unies conduites par les donateurs, ainsi que des autres demandes faites par eux à des fins de contrôle dans le cadre d'accords de financement, à la lumière du principe de l'audit unique (JIU/REP/2025/3 et JIU/REP/2025/3 [Expanded report])

12. Cet examen portait sur les préoccupations croissantes des entités des Nations Unies concernant le volume, la complexité et la charge administrative liés aux exigences en matière de communication de l'information et de contrôle auxquelles les donateurs conditionnent les contributions volontaires apportées aux ressources autres que les ressources de base. Il visait à dresser un état des lieux des exigences et des demandes fixées par les donateurs en matière de communication de l'information et de contrôle, à en comprendre les raisons, à en examiner les conséquences pour les entités et à analyser les conditions posées eu égard aux principes et règles en vigueur, compte tenu des points de vue exprimés par les entités et les donateurs. Il était également destiné à favoriser la compréhension mutuelle et la coopération entre donateurs et entités des Nations Unies, à renforcer la cohérence et la coordination entre les entités et à améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans l'utilisation des fonds confiés par les donateurs.

13. L'examen a fait apparaître que les exigences des donateurs touchaient à divers domaines : audit, évaluation, enquêtes, risques, suivi des programmes, information financière, examen global de l'entité. Le Corps commun a également constaté que les conditions accrues imposées par les donateurs en matière de communication de l'information et de contrôle, signalées pour la première fois en 2017, avaient persisté et s'étaient même intensifiées sous l'effet de l'accroissement de la part des contributions volontaires dans le financement des entités des Nations Unies et du renforcement du contrôle exercé par les donateurs. Cette tendance s'est poursuivie malgré la mise en œuvre d'initiatives telles que le Grand Bargain et le pacte de financement des Nations Unies, qui visaient à rationaliser ces exigences. L'examen a également mis en évidence un décalage croissant entre les cadres d'assurance des entités et les attentes des donateurs, aggravé par la visibilité limitée, parmi les organes directeurs, des conditions convenues par les chefs de secrétariat dans les accords conclus avec les donateurs.

14. Le rapport a débouché sur 7 recommandations formelles et 12 recommandations informelles, toutes destinées à améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion des contributions volontaires.

Examen des politiques et pratiques servant à l'établissement des taux de l'appui aux programmes dans les entités des Nations Unies (analyse comparative dans le document JIU/REP/2025/4 et tableaux comparatifs dans le document JIU/REP/2025/4 [Expanded report])

15. Dans le prolongement de l'examen de l'établissement du budget dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2024/3 (Part I) et JIU/REP/2024/3 (Part II)), le Corps commun a procédé à un état des lieux des politiques et des pratiques relatives à l'établissement des taux de l'appui aux programmes dans l'ensemble des entités ayant approuvé son statut. Les résultats ont été regroupés dans un document de référence à l'intention des représentants et autres parties prenantes.

16. L'analyse interinstitutions du sujet a mis au jour l'absence de définitions uniformes au sein du système des Nations Unies et la diversité des approches tenant aux différences entre les mandats institutionnels, les modèles de fonctionnement et les structures de financement. Dans son rapport, le Corps commun préconise d'améliorer la cohérence et la comparabilité entre les entités ayant des modalités opérationnelles semblables afin de renforcer l'efficacité et la transparence tout en aidant les organes directeurs et les donateurs à mieux comprendre les dispositions relatives aux coûts d'appui aux programmes.

17. L'examen a débouché sur trois recommandations formelles et sept recommandations informelles. Les mesures recommandées visent à élaborer et à adopter des documents stratégiques autonomes régissant les coûts d'appui aux programmes ou le recouvrement des coûts, à y intégrer des éléments clés (à commencer par des définitions) et à rendre ces documents accessibles au public.

Examen de la fonction d'ombudsman et des services de médiation dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2025/5 et JIU/REP/2025/5 [Expanded report])

18. Cet examen s'inscrit dans le prolongement des rapports établis par le Corps commun sur les services d'Ombudsman dans les organismes du système des Nations Unies en 2015 (JIU/REP/2015/6) et sur les mécanismes internes de recours précontentieux en 2023 (JIU/REP/2023/2). Il fournit une évaluation comparative et indépendante, à l'échelle du système, de la fonction d'ombudsman et des services de médiation et met notamment en lumière les bonnes pratiques et les domaines à améliorer.

19. L'examen a fait apparaître que la fonction d'ombudsman et des services de médiation avait fortement évolué, sous l'effet notamment du renforcement de la professionnalisation, de l'élargissement des mandats et de l'ouverture de l'accès au personnel affilié. Les progrès réalisés comprennent : la création de fonctions internes autonomes dans trois entités (FAO, OACI, UNRWA) ; la mise en place d'autres dispositifs (par exemple, l'OMM et l'ITC bénéficient des services du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies) ; la poursuite de la professionnalisation ; la création du réseau des ombudsmans et des médiatrices du système des Nations Unies. Le Corps commun a recensé des lacunes dans plusieurs domaines : l'indépendance de la fonction (non-limitation de la durée des mandats, absence de restrictions au rengagement après la fin du mandat) ; les ressources (ressources humaines et financières insuffisantes) ; la sensibilisation (présence régionale limitée) ; la communication de l'information (hétérogénéité dans la présentation de rapports aux organes directeurs, publicité des rapports annuels).

20. L'examen a confirmé que, dans le cadre de la procédure non formelle d'administration de la justice, la fonction d'ombudsman et de médiation apportait une nette valeur ajoutée en promouvant le règlement rapide et amiable des différends sur le lieu de travail. Il ressort des données communiquées par les entités que la plupart des différends se règlent à l'amiable. Compte tenu de la lourde charge financière et administrative que le traitement des contentieux fait peser sur les entités, ce mode de règlement permet de réaliser des économies substantielles.

21. L'inspectrice a formulé huit recommandations formelles (7 adressées aux chefs de secrétariat et 1 destinée aux conseils d'administration du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNOPS) et 18 recommandations informelles.

Examen des Services de santé dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2025/6 et JIU/REP/2025/6 [Expanded report])

22. Le rapport fournit une évaluation de la fonction santé dans les entités des Nations Unies et de son évolution, y compris le passage à une approche coordonnée, holistique et stratégique de la santé du personnel des entités.

23. L'examen a fait apparaître que l'intégration complète de la fonction santé n'avait pas encore été réalisée dans certaines entités et que la convergence structurelle des services de santé qui en découle devait rester prioritaire. La plupart des services de santé ne disposent pas d'un document formel définissant leur mandat et très peu d'entre eux jouissent d'un degré d'autonomie suffisant pour assurer une gestion adéquate de la fonction. Les ressources financières et humaines des services de santé sont faiblement alignées sur les priorités et les besoins des entités en matière de santé. La gestion des soins de santé fondée sur les risques sur le terrain est mise en œuvre

de manière incohérente, ce qui entrave la capacité des entités à évaluer les lacunes et à améliorer l'accès du personnel aux soins de santé, notamment dans les zones les plus reculées. La supervision technique qui permet de déléguer l'autorité médicale sur le terrain est limitée, ce qui a toujours posé des problèmes de coordination et de responsabilité en matière de gestion prévisionnelle des besoins en personnel de santé et de soutien santé.

24. Autre constatation faite par le Corps commun, le manque de données sur l'état de santé du personnel nuit à l'efficacité des interventions en santé. De même, l'absence de méthodes efficaces permettant de déterminer les coûts associés aux congés de maladie certifiés limite la capacité des entités à rationaliser leur gestion des congés de maladie. La coopération interentités pourrait être améliorée grâce à la mise en place d'un réseau technique dédié à la santé au sein du CCS.

25. Le rapport compte 9 recommandations formelles et 24 recommandations informelles.

B. Dialogue avec les chefs de secrétariat, les entités de contrôle, les organes délibérants et les organes directeurs

26. Le dialogue soutenu avec les chefs de secrétariat a fortement contribué à accroître la visibilité du Corps commun, à améliorer la mise en valeur de ses rapports et à renforcer la participation des entités ayant accepté son statut. Tout au long de l'année 2025, le Président a rencontré des chefs de secrétariat et des hauts responsables, dont plusieurs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les réactions ont été largement positives. Les dirigeants ont notamment réaffirmé leur volonté de coopérer et de faire progresser l'application des recommandations du Corps commun. La collaboration avec les États Membres est également restée active. Nombre de réunions, organisées à l'initiative des États Membres ou du Corps commun, sur le rapport annuel 2024 et d'autres rapports, ont notamment permis de discuter des constatations qui y sont faites. Le Président a également rencontré diverses délégations afin de mieux faire connaître les travaux du Corps commun et d'apporter des clarifications sur le mandat de ce dernier, qui est le seul organe de contrôle indépendant externe du système des Nations Unies.

27. La collaboration du Corps commun avec les autres organes de contrôle s'est poursuivie en 2025. Deux réunions tripartites entre le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun ont été l'occasion de faire le point, d'évaluer les nouveaux risques et d'examiner les difficultés liées aux contraintes financières. Une grande partie de ces réunions ont porté sur les thèmes du futur plan de travail. Malgré les différences de mandat, la connaissance réciproque de leurs plans de travail a permis à ces trois organes de contrôle d'éviter les chevauchements et de renforcer la coordination.

28. Le Corps commun a également participé à toutes les réunions trimestrielles du mécanisme indépendant de coordination du contrôle du HCR, ce qui a facilité le dialogue avec le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau de l'évaluation du HCR, sa fonction d'audit interne (assurée par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies) et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. En outre, en sa qualité d'observateur, le Corps commun a participé à la cinquante-quatrième réunion annuelle des Représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et d'autres organisations intergouvernementales associées et à la dix-septième réunion des Représentants des services d'audit interne de l'Organisation des Nations Unies.

29. Le Corps commun a également poursuivi sa collaboration avec les comités d'audit et de contrôle de toutes les entités des Nations Unies. La participation à la dixième réunion des représentants des comités consultatifs de contrôle des entités des Nations Unies, tenue à New York en décembre 2025 sous les auspices du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit à sa soixante-douzième session, a permis au Corps commun de présenter aux participants ses activités et ses priorités pour 2025. Le Corps commun a également souligné le rôle clé que les comités d'audit et de contrôle jouent pour inciter les instances dirigeantes à veiller à l'application rapide des recommandations concernant le contrôle, y compris les siennes.

C. Enquêtes

30. Si les inspecteurs sont investis d'un large pouvoir d'enquête, le statut du Corps commun limite néanmoins ce pouvoir aux questions liées à l'efficacité des services et au bon emploi des fonds. Par conséquent, les cas individuels de faute professionnelle ne présentant pas de rapport avec ces questions sont exclus de son champ d'intervention. Dans le cadre de leurs examens, les inspecteurs ont la faculté de recourir à des techniques couramment associées aux méthodes d'enquête : entretiens, collecte de documents papier et numériques, analyse de données, recherche en sources ouvertes. Toutefois, ces activités servent uniquement d'outils analytiques à l'appui d'évaluations à l'échelle du système ou d'une organisation unique et ne constituent pas un travail d'enquête visant à déterminer des fautes individuelles.

31. Cela étant, le Corps commun a reçu au total 18 allégations de faute professionnelle depuis 2015. Chaque fois qu'il est saisi, le Corps commun apprécie s'il convient de conseiller à l'auteur de l'allégation de s'adresser aux services compétents de l'entité concernée ou s'il y a lieu de renvoyer directement l'affaire à l'organe d'enquête compétent. En 2025, le Corps commun a reçu une plainte concernant le traitement d'allégations formulées à l'encontre d'un partenaire d'exécution d'une organisation participante.

D. Mise en œuvre du cadre stratégique 2020-2029 et des recommandations issues de l'autoévaluation menée en 2022

32. À la suite de l'achèvement de l'évaluation à mi-parcours de son cadre stratégique en 2024¹, le Corps commun a révisé son cadre stratégique afin d'y introduire des indicateurs redéfinis et des objectifs actualisés, une fréquence des mesures et des indicateurs de progrès pour tous les objectifs, ainsi qu'un mécanisme de communication de l'information pour la seconde moitié de la période couverte par le cadre (2025-2029). En 2025, un taux d'application de 100 % a été atteint pour deux indicateurs de performance. Le suivi continu de l'application se poursuivra jusqu'en 2029 et servira de base à l'élaboration du prochain cadre stratégique.

33. L'application des recommandations issues de l'autoévaluation réalisée en 2022 est restée une grande priorité du Corps commun en 2025. Ainsi, à la fin de l'année, les inspecteurs avaient donné suite à 22 recommandations, dont 10 étaient en cours d'application à la fin de 2024 et 12 devaient être appliquées en 2025. Au 31 décembre 2025, 35 des 48 recommandations issues de l'autoévaluation avaient été pleinement appliquées (73 %), tandis que 4 recommandations n'avaient pas été acceptées (8 %) et 9 recommandations étaient toujours en cours d'application (19 %). Pour connaître

¹ <https://www.unjiu.org/fr/content/cadre-strategique-revisé>.

l'état d'avancement de l'application des recommandations de l'autoévaluation au 31 décembre 2025, on se reportera au site Web du Corps commun².

E. Ressources du Corps commun d'inspection

34. Le Corps commun est composé de 11 inspectrices et inspecteurs, assistés de 21 membres du personnel de son secrétariat et de deux administrateurs auxiliaires financés par différents États Membres. Au 31 décembre 2025, un poste était vacant. Trois problèmes persistants continuent de peser sur les capacités du Corps commun : a) la disponibilité limitée des assistants de recherche, qui sont généralement affectés à deux ou trois examens simultanément ; b) le décalage fréquent entre le début d'un examen et la disponibilité des spécialistes de l'inspection et de l'évaluation qui travaillent sur d'autres examens en cours ; c) étant donné que le personnel se consacre principalement à des travaux d'examen, le manque de capacités pour mener à bien des activités de communication et de sensibilisation (pourtant cruciales pour le mandat du Corps commun) et des initiatives stratégiques visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux du Corps commun.

35. À la demande du Conseil exécutif de l'OMM, un examen des modalités de gouvernance de l'entité a été ajouté au programme de travail du Corps commun pour 2025. L'OMM a ensuite accepté d'apporter un financement supplémentaire d'un montant total de 65 000 dollars (hors coûts d'appui aux programmes) sous la forme d'une subvention. Ces ressources sont actuellement utilisées par l'équipe chargée de l'examen pour engager un expert-conseil et financer les déplacements liés à la mission. Un rapport complet sur l'emploi fait des fonds sera établi à l'intention de l'OMM à l'issue de l'examen.

F. Nouveau système de suivi des recommandations

36. En 2025, le Corps commun a investi 140 000 dollars dans le remplacement de son système de suivi des recommandations de 2012 par un nouveau système mis au point en collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications de l'Organisation des Nations Unies et reposant sur la plateforme Microsoft SharePoint.

37. Début décembre 2025, après une phase pilote avec trois entités ayant accepté le statut du CCI, l'outil a été déployé auprès des personnes référentes dans les 28 entités. Dans ce cadre, une séance d'initiation a été organisée et un manuel d'utilisation détaillé a été diffusé. L'ancien système a désormais été retiré du service.

38. Le nouveau système présente plusieurs grands avantages : disponibilité d'informations statistiques consolidées couvrant tous les rapports du Corps commun et non seulement certains rapports ; possibilité pour les entités ayant approuvé le statut de télécharger l'intégralité de la base de données des recommandations du Corps commun au format Excel afin d'alimenter leurs propres systèmes de suivi des recommandations ; mise à disposition des statistiques clés relatives à l'acceptation et à l'application des recommandations dans un tableau de bord accessible au public sur le site Web du Corps commun.

39. Le nouveau système de suivi des recommandations, qui est déjà utilisé pour extraire les statistiques figurant dans le présent rapport, fera l'objet d'un lancement officiel dans le courant du premier trimestre 2026.

² <https://www.unjiu.org/content/self-assessment-2022>.

Chapitre II

Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection

Nombre de recommandations

40. Comme l'indique le tableau 1, le Corps commun a publié en 2025 six rapports qui comptent en moyenne 8,3 recommandations chacun. Le nombre de rapports et celui des recommandations correspondent globalement aux tendances observées sur la période 2017-2024.

Tableau 1

Nombre de produits (rapports, notes et lettres d'observations) et nombre de recommandations du Corps commun d'inspection, par année (2017-2025)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Moyenne
Rapports, notes et lettres d'observations											
Intéressant l'ensemble des entités ou plusieurs	8	6	7	7	6	1	7	3	5	50	5,5
Intéressant une seule entité	2	1	3	1	1	1	2	3	1	15	1,7
Nombre total de rapports, de notes et de lettres d'observations	10	7	10	8	7	2	9	6	6	65	7,2
Recommandations											
Intéressant l'ensemble des entités ou plusieurs	56	49	44	56	33	6	56	11	42	353	39,2
Intéressant une seule entité	20	3	14	4	4	8	16	16	8	93	10,3
Nombre total de recommandations	76	52	58	60	37	14	72	27	50	446	49,5
Nombre moyen de recommandations par produit	7,6	7,4	5,8	7,5	5,3	7,0	8,0	4,5	8,3	6,9	6,9

Source : Système de suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (janvier 2026).

Taux d'acceptation et d'application des recommandations intéressant l'ensemble des entités et intéressant une seule entité

41. Comme le montre le tableau 2, si l'on tient compte des rapports publiés entre 2017 et 2024, 78,8 % des recommandations du Corps commun ont en moyenne été acceptées par les entités ayant accepté son statut³. Dans le souci de faciliter l'analyse des tendances, le taux d'acceptation des recommandations est présenté dans le tableau 3 sous forme de moyenne sur six périodes de huit ans, comme dans les précédents rapports annuels du Corps commun. Dans l'ensemble, on constate une tendance positive dans l'acceptation des recommandations, a fortiori si l'on considère que la mise en place du nouveau système de suivi des recommandations au dernier trimestre 2025 a pu retarder la communication par les entités des dernières informations relatives à l'acceptation et à l'application des recommandations.

42. En moyenne, le taux d'acceptation des recommandations adressées aux organes délibérants et directeurs des entités participantes est plus faible que celui des recommandations destinées aux chefs de secrétariat. La raison tient principalement

³ Afin de laisser suffisamment de temps aux entités et aux organes délibérants et directeurs pour examiner les rapports du Corps commun, les rapports publiés pendant l'année en cours ne sont pas pris en compte dans les statistiques relatives aux recommandations.

au fait qu'il faut plus de temps aux organes délibérants et aux organes directeurs pour examiner les rapports et les recommandations du Corps commun.

43. Une analyse plus détaillée par entité (voir annexe II) révèle qu'une organisation se situe nettement en dessous de la moyenne de 78,8 % (AIEA, 43,7 %) en termes d'acceptation des recommandations, tandis que 13 autres organisations affichent un taux d'acceptation inférieur à la moyenne, compris entre 64,2 et 78,7 % (FAO, HCR, OIT, ONU Tourisme, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONUSIDA, Organisation des Nations Unies, PNUD, UNICEF, UNRWA et UPU).

44. Fait préoccupant, nombre d'entités n'expliquent pas clairement au Corps commun les raisons qui les ont conduites à qualifier certaines recommandations de « non pertinentes » ou à ne pas les accepter. Dans le nouveau système de suivi des recommandations, les entités sont désormais tenues de fournir une explication à l'appui de ces décisions.

45. Le tableau de bord du système, qui est accessible au public, fournit également une ventilation entre les recommandations adressées aux chefs de secrétariat et celles destinées aux organes directeurs et indique l'état d'avancement de l'acceptation et de l'application par rapport et par entité. Cette nouvelle présentation devrait aider et encourager les entités à vérifier si les rapports du Corps commun ont été examinés par leurs organes délibérants et directeurs, et à préciser les résultats de ces délibérations. Cette évolution devrait permettre de faciliter le suivi et d'améliorer les taux de réponse, tant en matière d'acceptation que d'application.

Tableau 2

Taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection, par année (2017-2024)

(En pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne ^a
Acceptée	78,9	85,4	83,6	81,9	78,9	81,3	69,3	58,9	78,8
Non acceptée	6,2	4,3	4,2	5,0	6,0	0,6	6,5	4,6	9,3
Non pertinente	12,0	7,1	10,5	10,9	8,6	4,5	6,4	10,6	3,7
En cours d'examen	1,0	1,5	1,8	1,9	3,7	3,4	10,1	12,1	3,0
Pas de réponse ^b	1,8	1,7	—	0,3	2,8	10,2	7,6	13,8	5,2
Total^c	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Système de suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (janvier 2026).

^a La moyenne est calculée à partir du total des recommandations formulées sur la période 2017-2024 et non à partir des chiffres indiqués dans le tableau.

^b Dans les précédents rapports du Corps commun, la mention « non disponible » était employée.

^c En raison de différences d'arrondi, le total effectif est parfois de 99,9 ou 100,1.

Tableau 3

Taux moyens d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection sur des périodes successives de huit ans (2012-2024), comme indiqué dans les rapports annuels

(En pourcentage)

	2012-2019 (rapport annuel 2020) ^a	2013-2020 (rapport annuel 2021)	2014-2021 (rapport annuel 2022)	2015-2022 (rapport annuel 2023)	2016-2023 (rapport annuel 2024)	2017-2024 (rapport annuel 2025)
Acceptée	68,0	71,8	73,4	76,5	74,0	78,8
Non acceptée	—	4,1	4,5	4,4	4,3	9,3
Non pertinente	—	8,6	8,6	8,0	8,1	3,7
En cours d'examen	—	3,8	3,6	3,6	3,4	3,0
Pas de réponse ^b	—	11,7	9,9	7,5	10,2	5,2
Total		100	100	100	100	100

Source : Système de suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (janvier 2026) et rapports annuels du même CCI (2020-2024).

^a Dans son rapport annuel 2020, le du Corps commun n'a rendu compte que du pourcentage des recommandations acceptées. Les données relatives aux autres catégories ne sont donc pas disponibles.

^b Dans les précédents rapports du Corps commun, la mention « non disponible » était employée.

46. Comme le montre le tableau 4, les entités participantes ont indiqué avoir appliqué 81,2 % des recommandations acceptées figurant dans les rapports du Corps commun publiés entre 2017 et 2024. Toutefois, le système de suivi des recommandations, qui comprend les données depuis 2004, indique que la part des recommandations qui n'ont pas été appliquées depuis plus de 10 ans est assez importante et nécessite l'attention de la direction et celle des organes délibérants et directeurs.

47. Une analyse plus détaillée par entité (voir annexe II) fait apparaître que trois organisations affichent un faible taux d'application, inférieur à 60 % : l'UIT (40,3 %), l'ONUSUD (57,1 %) et l'OMI (57,4 %).

Tableau 4

Taux d'application des recommandations acceptées du Corps commun d'inspection, par année (2017-2024)

(En pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne ^a
Appliquée	92,7	85,8	90,9	88,4	80,2	53,8	54,4	51,2	81,2
En cours d'application	5,4	11,2	7,4	7,3	17,5	33,6	34,2	34,3	14,1
Pas encore commencé	1,8	3,0	1,8	4,3	2,3	12,6	11,4	14,5	4,6
Total^b	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Système de suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (janvier 2026).

^a La moyenne est calculée à partir du total des recommandations formulées sur la période 2017-2024 et non à partir des chiffres indiqués dans le tableau.

^b En raison de différences d'arrondi, le total effectif est parfois de 99,9 ou 100,1.

Tableau 5

Taux d'application des recommandations du Corps commun d'inspection en pourcentage du nombre total de recommandations formulées, par année (2017-2024)

(En pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne ^a
Taux d'application	73,2	73,3	75,9	72,4	63,3	43,8	37,7	30,1	64,0

Source : Système de suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (janvier 2026).

^a La moyenne est calculée à partir du total des recommandations formulées sur la période 2017-2024 et non à partir des chiffres indiqués dans le tableau.

Acceptation et application des recommandations par catégorie d'impact prévue

48. Dans sa résolution [75/270](#), l'Assemblée générale a prié le Corps commun de présenter en annexe à son rapport annuel des statistiques annuelles sur l'état d'avancement de l'acceptation et de l'application de ses recommandations par les entités participantes, en fonction des catégories d'impact prévues telles que définies dans le système de suivi des recommandations. Pour donner suite à cette demande, le Corps commun a établi des statistiques sur les taux d'acceptation et d'application par catégorie d'impact prévue (voir annexe III).

49. Les catégories d'impact prévues qui affichent le taux d'acceptation le plus élevé sur la période 2017-2024 sont les suivantes : « amélioration de l'efficacité » (87,7 %) ; « renforcement du contrôle et de la conformité » (85,9 %) ; « diffusion de bonnes/meilleures pratiques » (84,6 %). Les catégories d'impact prévues qui présentent le taux d'application le plus élevé sont les suivantes : « diffusion de bonnes/meilleures pratiques » (89,0 %) ; « renforcement de la coordination et de la coopération » (88,2 %).

50. Le Corps commun poursuivra ses échanges avec les entités participantes afin d'assurer un suivi complet de ses recommandations et l'examen de ses rapports par leurs organes délibérants et organes directeurs. Il encourage ces organes ainsi que les comités de contrôle à interpellier de leur côté la direction de leur entité respective sur cette question.

Chapitre III

Perspectives pour 2026

51. Établi conformément au paragraphe 1 de l'article 9 du statut du Corps commun d'inspection, le programme de travail constitue l'élément principal des activités du Corps commun. Le programme de travail pour 2026 comprend six nouveaux examens portant sur l'ensemble du système.

52. Les thèmes d'examen retenus pour 2026 correspondent aux domaines thématiques du cadre stratégique du Corps commun⁴ et portent sur les questions suivantes : a) les pratiques et mécanismes mis en place par les entités des Nations Unies pour s'adapter aux difficultés de financement (analyse rétrospective) ; b) la mise en œuvre du modèle des trois lignes ; c) les services partagés ; d) les fonds préaffectés et la mise en œuvre des mandats ; e) la transformation numérique ; f) l'acceptation, l'application et le résultat des recommandations formulées par le Corps commun. Deux examens de la gestion et de l'administration dans une entité unique ayant été reportés de 2025, aucun examen de ce type n'est prévu dans le programme de travail de 2026.

53. Le plan de travail pour 2026 comprend également l'examen des points suivants, reportés de 2025 : a) la fonction de planification stratégique ; b) les politiques et pratiques de recrutement ; c) la gestion et l'administration de l'UNESCO ; d) les dispositions relatives aux voyages ; e) les dispositifs de gouvernance des données ; f) la fonction d'évaluation décentralisée ; g) la structure des organes directeurs de l'OMM. Ces sept examens devraient être achevés en 2026.

54. Outre la mise en œuvre de son programme de travail, le Corps commun mène toute une série d'autres activités visant à améliorer son fonctionnement interne et, *in fine*, la qualité et l'impact de ses résultats. En 2026, il continuera à appliquer les recommandations approuvées issues de l'autoévaluation réalisée en 2022, l'objectif étant d'achever l'application de toutes les recommandations restantes d'ici à la fin de l'année. À ce jour, ces travaux ont débouché sur une actualisation substantielle de ses normes et règles ainsi que de ses procédures internes. Les effets positifs de ces changements sont déjà visibles dans des domaines tels que la planification du programme de travail, la qualité et le format des produits, ainsi que la pertinence des recommandations et la possibilité de les mettre en œuvre.

55. Les activités de sensibilisation seront encore intensifiées en 2026, à l'approche du soixantième anniversaire de la création du Corps commun et du cinquantième anniversaire de l'adoption de son statut. Dans le prolongement de la stratégie de communication révisée approuvée en 2025, le Corps commun continuera à étendre ses activités de sensibilisation dans le but d'améliorer la visibilité de ses travaux et de collaborer plus efficacement avec les États Membres, les entités ayant accepté son statut et les autres parties prenantes. La visibilité accrue obtenue à la faveur de la participation aux réunions des organes directeurs et délibérants des entités participantes a renforcé le dialogue sur la teneur des rapports et recommandations du Corps commun. En 2026, les efforts de sensibilisation seront axés sur l'amélioration des produits de communication afin de rendre les travaux du Corps commun plus accessibles à un public plus large, en veillant à ce que les constatations et les recommandations parviennent aux principaux décideurs dans les entités des Nations Unies.

56. Le Corps commun tirera également parti de son nouveau système de suivi des recommandations, qui regroupe les recommandations formulées depuis 2004 afin

⁴ Les fonctions et systèmes en matière de responsabilité et de contrôle utilisés dans les entités, les pratiques et méthodes de gestion et d'administration des entités des Nations Unies, les objectifs et conventions convenus au niveau international, les arrangements et mécanismes de gouvernance.

d'examiner la pertinence des recommandations en suspens depuis longtemps et se mettra en rapport avec les entités participantes pour s'enquérir des raisons des retards dans leur acceptation et leur application, ainsi que de toute recommandation que les entités pourraient souhaiter clore tout en acceptant les risques liés à leur non-application.

57. L'OIM deviendra une entité participante le 1^{er} janvier 2027, une fois que le Conseil de l'organisation aura approuvé le statut du Corps commun. Tout au long de l'année 2026, le Corps commun procédera aux préparatifs nécessaires pour faciliter l'intégration harmonieuse de l'OIM dans son cadre de contrôle. Dans ce contexte, il collaborera étroitement avec l'OIM, notamment au moyen d'échanges visant à garantir que les exigences administratives, techniques et opérationnelles pertinentes soient en place avant l'échéance.

Chapitre IV

Programme de travail pour 2026

58. Aux fins de l'élaboration de son programme de travail, conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de son statut, le Corps commun a examiné les projets d'examens soumis par les entités participantes ainsi que par d'autres organes de contrôle et par les inspecteurs eux-mêmes. Le programme de travail final, adopté par le Corps commun à sa session d'hiver en janvier 2026, comprend six projets intéressant l'ensemble du système (voir annexe VI). Trois examens sont fondés sur des propositions reçues des entités participantes, deux proviennent de propositions soumises par les inspecteurs et un découle d'une recommandation issue de l'autoévaluation menée en 2022. Tous les sujets correspondent aux domaines thématiques du cadre stratégique du Corps commun.

59. Le plan de travail du Corps commun pour 2026 comporte en tout 13 projets, dont 7 examens reportés de 2025 et 6 nouveaux examens retenus dans le programme de travail pour 2026.

Résumés des projets inscrits au programme de travail pour 2026

Examen des pratiques et des mécanismes mis en place par les entités des Nations Unies pour s'adapter aux difficultés de financement : analyse rétrospective

60. Dans le prolongement des examens consacrés à l'établissement du budget ([JIU/REP/2024/3 \(Part I\)](#) et [JIU/REP/2024/3 \(Part II\)](#)) et aux politiques et pratiques servant à l'établissement des taux de l'appui aux programmes ([JIU/REP/2025/4](#)), le Corps commun procédera à une analyse rétrospective des pratiques et des mécanismes mis en place par les entités ayant approuvé son statut pour s'adapter aux difficultés de financement.

61. L'analyse interinstitutions du sujet portera sur de nombreuses initiatives et mesures mises en œuvre par le passé, notamment la mise à l'échelle des activités, la hiérarchisation des projets, les mesures d'économie de coûts ou de liquidités, la promotion du versement intégral des contributions et la collecte de contributions volontaires, ainsi que l'utilisation de différents mécanismes budgétaires et financiers (emprunts internes et externes, réserves de trésorerie, prévisions révisées).

62. Les résultats de l'examen de la résilience financière et de la capacité d'adaptation aux contraintes de financement seront regroupés dans un document de référence à l'intention des représentants des États Membres et des autres parties prenantes. Les enseignements qui en seront tirés et la mise en commun des connaissances qui en découlera pourront amener à dégager de bonnes pratiques et à élaborer des recommandations plus générales.

Examen de la mise en œuvre du modèle des trois lignes dans les entités des Nations Unies

63. L'examen fournira une évaluation stratégique à l'échelle du système de la manière dont les entités des Nations Unies ont mis en œuvre le modèle de gestion des risques, de contrôle et de responsabilisation pour un positionnement commun au sein du système des Nations Unies avec les organes directeurs, approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS en 2014. Ce modèle dit des « trois lignes » avait pour objectif d'aider les entités des Nations Unies à élaborer et à mettre en œuvre des cadres de contrôle et de responsabilisation répondant aux attentes des organes directeurs et des autres parties prenantes.

64. L'examen répond au programme de réformes prévu dans le cadre de l'Initiative ONU80, aux contraintes financières actuelles et à l'évolution des modèles

opérationnels, qui renforcent tous la nécessité de mettre en place des dispositifs solides de gestion des risques et de contrôle interne. Il permettra d'établir une base de référence à l'échelle du système en ce qui concerne l'application pratique du modèle des trois lignes et de recenser les possibilités de renforcer la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne. Si les examens antérieurs du Corps commun ont porté séparément sur ces fonctions, aucun n'a évalué l'intégration et la cohérence du modèle à l'échelle du système des Nations Unies.

65. Les conclusions éclaireront les délibérations de haut niveau au sein du Comité de haut niveau sur la gestion et guideront la future élaboration des architectures de gestion des risques, de contrôle interne et de responsabilisation.

Examen des services partagés dans les entités des Nations Unies

66. Ces dernières années, les entités des Nations Unies ont mis en œuvre d'importantes réformes visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et le rapport coût-efficacité dans l'ensemble du système. L'adoption de services communs, qui est désormais au cœur du programme de réformes du Secrétaire général, se trouve au cœur de ces efforts. Au cours des dix dernières années, ces dispositifs se sont développés dans le but de rationaliser les fonctions administratives, de réduire les doublons et d'améliorer les performances opérationnelles.

67. Les services partagés sont étroitement liés au principe de reconnaissance mutuelle, qui permet aux entités des Nations Unies de se prévaloir des dispositions administratives les unes des autres sans avoir à les revalider. Ces deux approches visent à moderniser les opérations internes en garantissant une utilisation stratégique des ressources et une prestation de services plus cohérente et plus économique. L'examen a pour objet d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'alignement stratégique des services partagés en procédant à un inventaire des possibilités d'amélioration dans le cadre des grandes priorités de réforme.

68. L'examen permettra également d'apprécier si les services partagés génèrent les avantages opérationnels et les économies financières escomptés. Le champ d'application couvre toutes les principales fonctions administratives et opérationnelles assurées dans le cadre d'accords de partage : ressources humaines ; finances et budget ; achats ; informatique ; voyages et logistique ; gestion des installations ; traduction et documentation. L'examen servira à mesurer l'incidence opérationnelle et financière et à évaluer l'alignement avec les objectifs institutionnels. Les constatations qui seront faites guideront les futurs efforts visant à affiner les modèles de services partagés et à renforcer leur contribution à une plus grande efficacité, cohérence et responsabilité dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Examen du rôle des fonds préaffectés dans la mise en œuvre des mandats au sein des entités des Nations Unies

69. L'examen permettra d'évaluer la mesure dans laquelle les différents degrés de conditionnalité et de préaffectation des fonds façonnent ou influencent l'orientation stratégique des entités des Nations Unies, ainsi que l'évolution des fonctions normatives, de coopération technique, de conseil en matière de politiques, de coordination et autres au sein de chaque entité.

70. L'examen portera également sur la manière dont les dispositifs de financement conditionnel influencent les décisions de gestion, les positions en matière de politiques et la coordination au sein des entités et entre entités. Il sera en particulier axé sur la relation entre les dispositifs de financement préaffecté et la performance, l'orientation stratégique et la portée des travaux des entités.

Examen de la transformation numérique dans les entités des Nations Unies

71. L'examen visera à évaluer, à la faveur de la vision exceptionnelle que le Corps commun a de l'ensemble du système, les efforts de transformation numérique actuellement déployés par les entités participantes, en proposant une analyse comparative et en dégagant les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les problèmes communs. Il aura également pour objet de renforcer les initiatives de transformation numérique de ces entités en mettant en évidence les possibilités de cohérence et de coopération en vue d'un système des Nations Unies plus concerté, consolidé et interopérable.

72. Dans le cadre de l'Initiative ONU80, les entités des Nations Unies devraient continuer à encourager l'utilisation responsable des technologies numériques afin de transformer tous les aspects de leurs activités, le but étant de moderniser leur fonctionnement interne et d'améliorer le soutien apporté aux États Membres en exploitant de manière efficace et efficiente les solutions numériques et d'intelligence artificielle. L'examen visera à aider les entités participantes à être mieux informées au fil de la mise en œuvre de leurs initiatives de transformation numérique.

Examen quinquennal de l'acceptation, de l'application et du résultat des recommandations du Corps commun d'inspection

73. L'une des recommandations issues de l'autoévaluation menée par le Corps commun en 2022 était de mettre en place un examen périodique régulier afin d'analyser les résultats des mesures de suivi signalées par les entités participantes dans le système de suivi des recommandations. L'objectif est de mieux comprendre les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des recommandations du Corps commun. Cette recommandation a été acceptée et appliquée par le Corps commun sous la forme d'une décision par laquelle les inspecteurs ont inscrit au programme de travail, pour les années se terminant par 6 et 1, un examen quinquennal de l'acceptation, de l'application et de l'impact réels des recommandations du Corps commun.

74. L'examen sera fondé sur un échantillon de recommandations tirées de rapports ou de notes publiés au moins cinq ans auparavant et portera en particulier sur les recommandations clôturées, en vérifiant les mesures prises par les entités participantes pour les appliquer et en évaluant leurs résultats. Il devrait permettre d'améliorer la transparence des résultats et la précision des informations relatives à l'acceptation et à l'application des recommandations, telles que communiquées par l'entremise du système de suivi des recommandations du Corps commun. En outre, il permettra au Corps commun de réfléchir à ses recommandations passées et d'en tirer des enseignements afin d'en optimiser l'impact futur.

Annexe I

État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail du Corps commun d'inspection pour 2025 au 31 décembre 2025

<i>Titre du projet</i>	<i>Cote/date d'achèvement du rapport</i>
Examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	JIU/REP/2025/1
Examen des politiques et des pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les entités des Nations Unies	JIU/REP/2025/2
Examen des évaluations des entités des Nations Unies conduites par les donateurs, ainsi que des autres demandes faites par eux à des fins de contrôle dans le cadre d'accords de financement, à la lumière du principe de l'audit unique	JIU/REP/2025/3
Examen des politiques et pratiques servant à l'établissement des taux de l'appui aux programmes dans les entités des Nations Unies (analyse comparative)	JIU/REP/2025/4
Examen de la fonction d'ombudsman et des services de médiation dans les entités des Nations Unies	JIU/REP/2025/5
Examen des Services de santé dans les entités des Nations Unies	JIU/REP/2025/6
Examen de la fonction de planification stratégique dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2026
Examen des politiques et pratiques de recrutement dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2026
Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Achèvement prévu en 2026
Examen des dispositions relatives aux voyages dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2026
Examen des dispositifs de gouvernance des données dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2026
Examen de la fonction d'évaluation décentralisée dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2026
Examen de la structure des organes directeurs de l'Organisation météorologique mondiale	Achèvement prévu en 2026

Annexe II

État d'avancement de l'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection et de l'application des recommandations acceptées par les entités participantes (2017-2024)

(En pourcentage)

Organisation	Acceptation ^a					Application ^b		
	Acceptée	Non acceptée	Non pertinente	En cours d'examen	Non disponible	Appliquée	En cours d'application	Pas encore commencé
AIEA	43,7	4,6	38,1	2,5	11,2	73,3	20,9	5,8
CNUCED	79,0	4,2	16,8	0,0	0,0	81,4	15,9	2,7
FAO	70,2	9,8	11,8	1,6	6,7	91,6	5,6	2,8
FNUAP	85,5	3,2	1,6	5,6	4,0	89,6	7,1	3,3
HCR	68,8	6,9	21,6	2,8	0,0	93,3	6,0	0,7
ITC	93,9	2,6	3,5	0,0	0,0	91,7	8,3	0,0
OACI	83,3	12,3	1,3	1,3	1,8	82,5	17,5	0,0
OIT	65,6	17,4	8,7	5,4	2,9	86,7	11,4	1,9
OMI	89,6	1,4	7,5	1,4	0,0	57,4	41,6	1,1
OMM	95,4	1,4	3,2	0,0	0,0	82,3	17,2	0,5
OMPI	83,6	1,4	12,6	2,4	0,0	97,7	2,3	0,0
OMS	85,2	1,6	8,6	4,5	0,0	92,3	7,7	0,0
ONU Tourisme	66,5	1,0	5,8	26,7	0,0	43,1	33,6	23,4
ONUDC	65,4	7,1	23,6	0,0	3,8	57,1	42,9	0,0
ONUDI	76,1	7,3	5,3	11,3	0,0	68,1	18,6	13,3
ONU-Femmes	78,7	3,6	9,5	6,3	2,0	80,9	19,1	0,0
ONU-Habitat	97,8	1,1	1,1	0,0	0,0	76,7	12,2	11,1
ONUSIDA	71,9	0,5	0,5	4,5	22,6	71,7	9,4	18,9
Organisation des Nations Unies	77,7	10,1	11,1	1,0	0,0	88,3	9,6	2,2
PAM	95,1	2,5	0,4	0,0	2,1	93,1	6,1	0,9
PNUD	64,2	7,0	18,5	9,1	1,2	98,7	1,3	0,0
PNUE	83,1	3,2	13,8	0,0	0,0	90,4	5,1	4,5
UNESCO	95,9	1,2	0,8	2,0	0,0	79,9	18,4	1,7
UNICEF	76,9	6,2	11,6	4,1	1,2	95,7	4,3	0,0
UNOPS	81,8	5,0	4,1	0,0	9,1	96,0	0,0	4,0
UNRWA	76,2	0,0	11,2	0,0	12,6	75,8	11,5	12,7
UPU	69,9	13,6	13,1	3,4	0,0	84,7	15,3	0,0
UTI	87,1	3,1	1,8	3,1	4,9	40,3	36,7	23,0
Toutes les entités	78,8	9,3	3,7	3,0	5,2	81,2	14,1	4,6

Source : Système de suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (janvier 2026).

^a Calculé à partir des rapports publiés uniquement entre 2017 et 2024.^b Le taux d'application est indiqué en pourcentage des recommandations qui ont été acceptées.

Annexe III

Taux moyens d'acceptation et d'application des recommandations acceptées du Corps commun d'inspection, par catégorie d'impact prévue (2017-2024)

(En pourcentage)

Catégorie d'impact	Acceptation					Application ^a		
	Acceptée	Non acceptée	Non pertinente	En cours d'examen	Pas de réponse	Appliquée	En cours d'application	Pas encore commencé
Amélioration de l'efficacité	87,7	0,5	4,4	4,9	2,5	86,8	10,8	2,4
Renforcement du contrôle et de la conformité	85,9	3,8	3,5	3,8	3,0	78,9	18,1	2,9
Diffusion des bonnes et meilleures pratiques	84,6	1,6	3,9	6,8	3,2	89,0	8,4	2,7
Amélioration de l'efficacité	83,5	3,0	3,6	7,3	2,7	79,7	16,1	4,2
Autres	80,2	0,9	9,4	7,5	1,9	88,2	9,4	2,4
Renforcement de la transparence et de la responsabilité	76,0	3,7	5,9	10,1	4,4	81,6	13,7	4,7
Renforcement de la coordination et de la coopération	73,3	2,2	6,7	15,1	2,7	88,2	7,9	3,9
Renforcement de la cohérence et de l'harmonisation	71,8	3,7	6,4	12,1	5,9	73,9	16,8	9,3
Réalisation d'économies financières notables	38,9	3,7	11,1	44,4	1,9	66,7	23,8	9,5

Source : Système de suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (janvier 2026).

^a Le taux d'application est indiqué en pourcentage des recommandations qui ont été acceptées.

Annexe IV

Liste des entités participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge en 2025

<i>Organisation</i>	<i>Pourcentage</i>
AIEA	1,3
FAO	3,7
FNUAP	2,8
HCR	10,3
OACI	0,4
OIT	1,5
OMI	0,1
OMM	0,2
OMPI	0,8
OMS	7,4
ONU Tourisme	0,1
ONUDI	0,6
ONU-Femmes	1,0
ONUSIDA	0,4
Organisation des Nations Unies	14,0
PAM	22,0
PNUD	10,2
UNESCO	1,3
UNICEF	16,4
UNOPS	2,4
UNRWA	2,5
UPU	0,2
UTI	0,4

Source : CCS.

Note : La part de l'Organisation des Nations Unies comprend cinq autres entités ayant approuvé le statut du Corps commun d'inspection : le PNUE, ONU-Habitat, la CNUCED, l'ITC et l'ONUDC. Cette part est calculée à partir des dépenses de l'Organisation comme indiqué dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités ([A/80/5 \(Vol. I\)](#)) (hors opérations de maintien de la paix des Nations Unies).

Annexe V

Composition du Corps commun d'inspection

1. En 2025, la composition du Corps commun d'inspection était la suivante (le mandat de chaque inspectrice et inspecteur expire le 31 décembre de l'année indiquée entre parenthèses) :

Mohanad Ali Omran Al-Musawi (Iraq) (2027)
 Pavel Chernikov (Fédération de Russie) (2027)
 Eileen A. Cronin (États-Unis d'Amérique) (2026)
 Carolina María Fernández Opazo (Mexique) (2026)
 Gaeimelwe Goitsewang (Botswana) (2027)
 Toshiya Hoshino (Japon) (2027)
 Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda) (2027)
 Jesús S. Miranda Hita (Espagne) (2025)
 Victor Moraru (République de Moldova) (2025)
 Gönke Roscher (Allemagne) (2025)
 Tesfa Alem Seyoum (Érythrée) (2025)

2. Au 1^{er} janvier 2026, la composition du Corps commun d'inspection était la suivante :

Mohanad Ali Omran Al-Musawi (Iraq) (2027)
 Makiese Kinkela Augusto (Angola) (2030)
 Pavel Chernikov (Fédération de Russie) (2027)
 Eileen A. Cronin (États-Unis d'Amérique) (2026)
 Carolina María Fernández Opazo (Mexique) (2026)
 Gaeimelwe Goitsewang (Botswana) (2027)
 Toshiya Hoshino (Japon) (2027)
 Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda) (2027)
 Marcel Jullier (Suisse) (2030)
 Jesús S. Miranda Hita (Espagne) (2030)
 Victor Moraru (République de Moldova) (2030)

3. En application de l'article 18 de son statut, qui dispose que le Corps commun élit chaque année parmi les inspectrices et inspecteurs un(e) président(e) et un(e) vice-président(e), ont été élus pour 2026 :

Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda), Président
 Mohanad Ali Omran Al-Musawi (Iraq), Vice-Président

Annexe VI

Programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2026

<i>Numéro du projet</i>	<i>Titre</i>	<i>Type</i>
A.488	Examen des pratiques et des mécanismes mis en place par les entités des Nations Unies pour s'adapter aux difficultés de financement : analyse rétrospective	Ensemble du système
A.489	Examen de la mise en œuvre du modèle des trois lignes dans les entités des Nations Unies	Ensemble du système
A.490	Examen des services partagés dans les entités des Nations Unies	Ensemble du système
A.491	Examen du rôle des fonds préaffectés dans la mise en œuvre des mandats au sein des entités des Nations Unies	Ensemble du système
A.492	Examen de la transformation numérique dans les entités des Nations Unies	Ensemble du système
A.493	Examen quinquennal de l'acceptation, de l'application et du résultat des recommandations du Corps commun d'inspection	Ensemble du système

